

RAPPORT DU JURY session 2024

Concours de recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

**Ministère de l'éducation nationale
Secrétariat général
Direction des ressources humaines**

**Concours de recrutement
des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)**

SESSION 2024

Rapport établi par Mme. Isabelle DELAUNAY, présidente du jury

**Partie statistique établie par le département des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF, des personnels de direction, des IA-**

IPR et des IEN

(DGRH D2-5)

Source : Cyclades

SOMMAIRE

1. Données générales	6
1.1 Cadre réglementaire et contexte	6
1.1.1. Six spécialités proposées au concours	6
1.1.2. Un métier technique et pédagogique	6
1.2 Caractéristiques principales du concours	7
1.3 Principales caractéristiques du concours 2024	8
1.3.1. Ouverture de trois spécialités	8
1.3.2. Calendrier du concours en 2024	9
1.4 L'attractivité du concours	9
1.4.1. Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites	10
1.4.2. Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire	12
2 Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats.	13
2.1 Épreuves d'admissibilité	13
2.1.1. Notes des candidats admissibles	13
2.1.2. Notes moyennes par concours et spécialité et seuils admissibilité	14
2.1.3. Conseils aux candidats	14
2.2 Épreuves d'admission	15
2.2.1. Notes des candidats admis et seuils d'admission	15
2.2.2. Conseils aux candidats	15
3 Analyse par épreuve du concours	16
3.1 Épreuve externe de composition	16
3.1.1. Rappel du cadre réglementaire	16
3.1.2. Les sujets proposés en 2024	16
3.1.3. Analyse	16
3.1.4. Conseils aux candidats	18
3.1.5. Conseils aux formateurs	19
3.2 Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)	19
3.2.1. Rappel du cadre réglementaire	19
3.2.2. Les sujets de spécialités proposés en 2024	19
3.2.3. Analyse générale	21
3.2.4. Conseils aux candidats	23
3.2.5. Conseils aux formateurs	23
3.3 Épreuve orale de spécialité	24
3.3.1. Rappel du cadre réglementaire	24
3.3.2. Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve	24

3.3.3	<i>Remarques générales concernant la nature de l'épreuve</i>	24
3.3.4	<i>Analyse</i>	24
3.3.5	<i>Conseils aux candidats</i>	26
3.3.6	<i>Conseils aux formateurs</i>	26
3.4	Épreuve orale d'entretien (concours externe)	27
3.4.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	27
3.4.2	<i>Observations générales sur la nature de l'épreuve</i>	27
3.4.3	<i>Analyse</i>	27
3.4.4	<i>Conseils aux candidats</i>	28
3.4.5	<i>Conseils aux formateurs</i>	28
3.5	L'oral d'entretien du concours interne et du 3ème concours	28
3.5.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	28
3.5.2	<i>Remarques générales concernant la nature de l'épreuve</i>	29
3.5.3	<i>Analyse</i>	29
3.5.4	<i>Conseils aux candidats</i>	30
3.5.5	<i>Conseils aux formateurs</i>	30
ANNEXES		32
1.	Annexe 1 : Les textes de référence	33
2.	Annexe 2 : Les éléments statistiques	34
3.	Annexe 3 : Les grilles d'évaluation	40
4.	Annexe 4 : Exemples de sujets des épreuves n°1 d'admission (épreuve de spécialité)	42

INTRODUCTION

En 2024, conformément à l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), trois concours ont été organisés dans le cadre des dispositions du décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport, et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

L'arrêté du 22 décembre 2023 a fixé le nombre de postes offerts dans les trois concours et trois spécialités, soit au total, 52 postes. Par ailleurs, 3 postes ont été offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

970 candidats se sont inscrits en 2024, et 224 se sont présentés aux épreuves d'admissibilités, soit un taux de participation de 23.1%. 103 candidats ont été déclarés admissibles. 86 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission, et 14 ont obtenu une note éliminatoire. Au final, 51 candidats ont été déclarés admis et 10 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

Ce concours 2024 s'est caractérisé par un niveau d'attractivité très satisfaisant, à pondérer néanmoins au regard du taux de présents, à l'admissibilité et à l'admission, même si ces taux sont nettement supérieurs à ceux de 2020. Le taux de non-présentation aux épreuves d'admissibilité est plus élevé chez les candidats au concours externe, quelle que soit la spécialité.

L'accompagnement proposé aux candidats, via la préparation mise en place par le CREPS de Bourgogne-Franche Comté sous l'impulsion de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJPEVA) pour la seconde année est à saluer. L'obtention du concours pour 25 candidats ayant suivi les cycles préparatoires du CREPS atteste de la qualité de la formation mise en œuvre et également, de la rigueur requise pour appréhender correctement les enjeux du concours.

Le présent rapport s'inscrit dans le souci d'éclairer les futurs candidats et leurs formateurs dans la préparation au concours de CEPJ, en leur facilitant une juste compréhension du contenu des épreuves et des attentes des membres du jury.

À l'identique des sessions précédentes, la présidente du concours encourage les candidats à se préparer de manière assidue aux différentes épreuves qui peuvent être « techniques » en lien avec la spécialité retenue, et à développer une curiosité intellectuelle pour l'ensemble du périmètre ministériel jeunesse-engagement-éducation populaire-vie associative. La présidente recommande d'une part, de se documenter et d'actualiser les ressources ou références utiles dans les différentes épreuves, et d'autre part, de parfaire sa connaissance du métier de CEPJ par des rencontres avec des agents du réseau ministériel jeunesse-engagement-sport (JES) en services déconcentrés, dans les établissements ou en administration centrale.

Enfin, la présidente du jury 2024 souhaite particulièrement remercier les membres du jury et du directoire, ainsi que tous les correcteurs et examinateurs pour leur rigueur et le souci constant de respecter le cadre déontologique lié à ce type de concours national. Cette année, encore, l'appui précieux du bureau des concours de recrutement jeunesse et sports (DGRH-D5) du ministère de

l'Éducation nationale et de la Jeunesse a facilité la logistique organisationnelle du concours et la régularité des opérations.

1. Données générales

Les CEPJ sont recrutés par concours. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves varient en fonction de la voie choisie.

1.1 Cadre réglementaire et contexte

Depuis 2019, les modalités et contenu du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) ont été remaniés et s'inscrivent dans le cadre du décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019¹. Le cadre réglementaire précise que « *les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse exercent leurs missions techniques et pédagogiques selon les spécialités dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la jeunesse* ».

1.1.1. Six spécialités proposées au concours

Le concours comprend désormais six spécialités au lieu de treize initialement qui se déclinent comme suit :

- Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ;
- Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique ;
- Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique ;
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ;
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives ;
- Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques.

1.1.2. Un métier technique et pédagogique

Le CEPJ est un métier technique et pédagogique. Il est attendu que les CEPJ mobilisent une expertise relative à l'éducation populaire, aux politiques de jeunesse hors cadre scolaire, à l'engagement ainsi qu'au développement du fait associatif.

Les CEPJ doivent s'appuyer sur des connaissances et compétences pédagogiques en matière d'éducation populaire et d'éducation non formelle ou informelle destinées non pas à assurer directement une animation de première ligne, mais à porter une appréciation éclairée sur les contenus des actions et formations à développer dans le cadre des politiques publiques de jeunesse et d'engagement.

Dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :

1° Exercent, dans leur champ de compétence éducative, tel qu'il est défini par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports, des missions techniques et pédagogiques ;

2° Contribuent à la mise en œuvre et à l'expertise des politiques publiques ;

¹ Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

3° Assurent des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude ainsi que la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle ;

4° Participent, dans le cadre de leurs missions techniques et pédagogiques, à l'évaluation, à l'amélioration de la qualité éducative et à la sécurisation des pratiques éducatives et de formation.

A ce titre, ils sont affectés et exercent leurs fonctions dans les services de l'Etat et dans les établissements relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Pour mener à bien ses actions, le CEPJ s'appuie sur ses compétences techniques et pédagogiques, en particulier dans sa spécialité d'origine, sur sa connaissance des réseaux de partenariat et des institutions et sur ses capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par son intervention, notamment les jeunes.

Par leurs démarches techniques et pédagogiques, ils sont aussi capables de promouvoir des politiques d'éducation hors cadre scolaire et des politiques d'engagement en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, les autres services de l'État ou les collectivités locales. Depuis 2021 avec le transfert des missions JES² au sein des services académiques, ils sont amenés à mettre en œuvre également les dispositifs ou programmes relevant de la continuité éducative.

Les CEPJ exercent en administration centrale, en services déconcentrés (DSDEN-SDJES, DRAJES)³ ou bien au sein des services de formation des CREPS⁴ en tant que formateurs ou coordonnateurs de formation. En fonction de leurs missions, ils sont amenés à travailler régulièrement avec divers ministères, plusieurs niveaux de collectivités territoriales notamment les communes, intercommunalités, Conseils départementaux et régionaux, et des partenaires associatifs.

1.2 Caractéristiques principales du concours

Le concours comprend un nombre réduit d'épreuves qui ont été renouvelées.

Il comporte pour :

- l'admissibilité, deux épreuves pour le concours externe (une composition et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier) et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier pour les candidats du concours interne et du troisième concours
- l'admission, deux épreuves pour tous les concours
- Un oral de spécialité consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum, en la présentation d'un plan d'action ; il est prévu que la grille d'évaluation de cette épreuve est rendue publique.
- Un oral d'entretien, avec des modalités différenciées pour les candidats au concours externe.

² Jeunesse, engagement et sport.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2021, les missions jeunesse, engagement et aux sports ont été transférées au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Au niveau départemental, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont placés sous l'autorité hiérarchique des Inspecteurs d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, et au niveau régional les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) sont placées sous l'autorité du recteur de région académique.

⁴ Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive.

1.3 Principales caractéristiques du concours 2024

1.3.1 Ouverture de trois spécialités

Trois spécialités ont été mobilisées par arrêté du 22 septembre 2023, autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Il s'agit des spécialités suivantes :

- éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU/CST);
- sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR) ;
- sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL).

Ainsi, les trois spécialités proposées en juillet 2023 par le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJPEVA) ont été retenues par le directeur général des ressources humaines, du ministère en charge de la jeunesse, et ont été reconduites en 2024. La spécialité EDU a été retenue pour la troisième fois. Cette continuité des trois spécialités marque la volonté de renforcer l'expertise des cadres, chargés des politiques de jeunesse et de vie associative, et de développer des réseaux métiers dans les services ministériels.

Le jury a donc procédé à neuf classements, correspondant à trois classements par concours.

Tableau n°1 : Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité en 2024

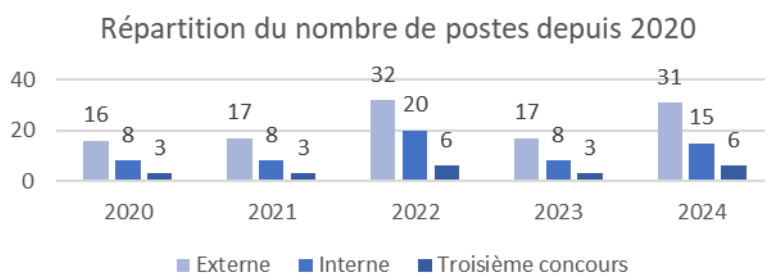
Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité	Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	Total de postes ouverts (hors concours réservé)
Concours externe	8	8	15	31
Concours interne	4	3	8	15
3 ^{ème} concours	1	2	3	6
Total	13	13	26	52

Source : DG-RH 5. Juin 2024.

L'arrêté du 22 décembre 2023, fixant au titre de l'année 2024, le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, mentionne que 3 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ».⁵

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048939374>.

Graphique n° 1



Source : bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF, des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN. (DGRH D5).

1.3.2 Calendrier du concours en 2024

L'arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du **22 septembre 2023** autorise, au titre de l'année 2024, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dans les spécialités «éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique», «sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives», « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives».

La présidente du jury a été nommée par arrêté du **21 novembre 2023**⁶. Les trois jurys des concours interne, externe et troisième concours ont été nommés par arrêté du **15 janvier 2024**.

Les inscriptions aux concours de la session 2024, via Cyclades, se sont déroulées du **mardi 3 octobre au jeudi 7 décembre 2023**, 12 heures, heure de Paris. La date de clôture initiale a été modifiée par arrêté du 6 novembre 2023 modifiant les conditions d'organisation des concours ouverts par arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse⁷.

En raison des conséquences du cyclone à la Réunion, les épreuves écrites prévues initialement les 17 et le jeudi 18 janvier 2024 ont lieu pour le :

- **concours externe** : jeudi 18 janvier 2024 de 9h00 à 13h00 (heures de Paris) et vendredi 9 février de 9h00 à 13h00 (heures de Paris) ;
- **concours interne** : jeudi 18 janvier 2024 de 9h00 à 13h00 (heures de Paris) ;
- **troisième concours** : jeudi 18 janvier 2024 (heures de Paris).

Le jury d'admissibilité s'est réuni le **6 mars 2024** ; les résultats ont été publiés, via Cyclades, le 7 mars 2024. Les épreuves d'admission se sont déroulées du **lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024** au CREPS de Reims. Le jury d'admission s'est réuni le **23 mai 2024** et les résultats ont été publiés le **27 mai 2024** via Cyclades.

1.4 L'attractivité du concours

En 2024, le nombre de postes proposés au concours a connu une augmentation par rapport à 2023 en passant de 28 à **52 postes ouverts**, retrouvant un niveau de recrutement quasi équivalent à celui de 2022⁸. **970 candidats se sont inscrits** à l'automne 2023 dont 630 femmes. Toutefois, si le pourcentage de présents aux épreuves d'admissibilité est supérieur de quelques points aux années

⁶ <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo45/MENH2331952A>

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048374137>

⁸ 62 postes offerts aux trois concours en 2022.

antérieures (25% des candidats ont pris part à l'épreuve de spécialité⁹, et 22,9% de candidats ont pu être présentés à l'admissibilité¹⁰), la participation reste dans la continuité des éditions précédentes.

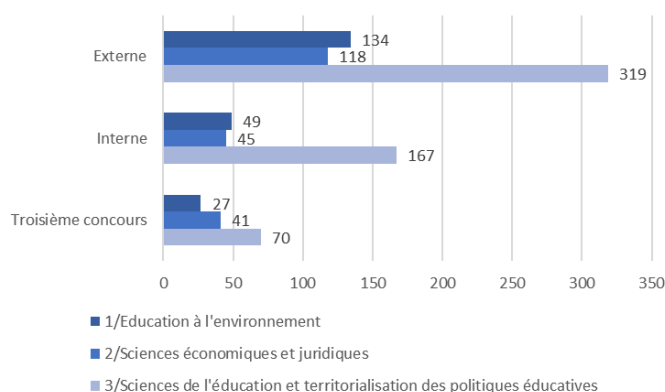
1.4.1 Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites

Les trois dernières éditions du concours de CEPJ sont marquées par un nombre relativement conséquent d'inscrits en première intention, mais seuls 21% en moyenne des candidats se présentent aux épreuves écrites d'admissibilité.

L'ouverture d'un nombre plus élevé de postes de CEPJ en 2024 n'a pas eu d'effet significatif sur l'attractivité du concours. La confirmation des candidatures par la présence des candidats en nombre aux épreuves d'admissibilité reste dans la moyenne des trois dernières éditions. Le nombre de postes offerts, plus favorable en 2024 pour les trois concours de CEPJ par rapport à l'édition précédente, n'a donc pas induit un nombre de participants plus conséquent aux épreuves écrites de février et mars 2024.

Graphique n° 2 : nombre de candidats inscrits en 2024

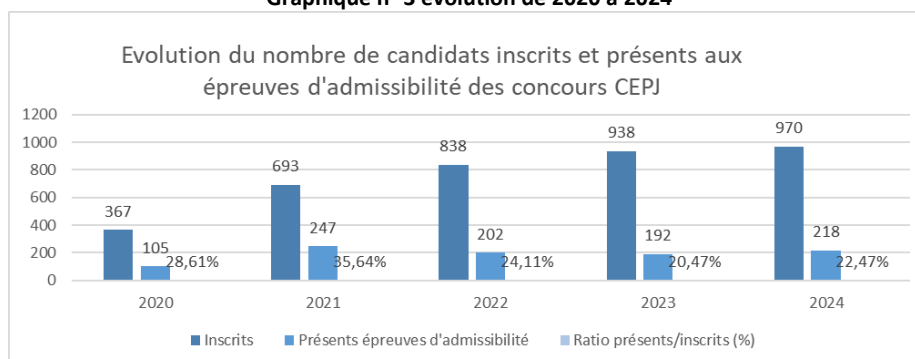
Répartition des inscrits par concours et spécialité



Source : Cyclades mars 2024

Par ailleurs, le report de l'épreuve de composition générale du concours externe, du fait des intempéries (cyclone) sur l'île de La Réunion, n'a pas dissuadé les candidats du concours externe, qui ont dû composer quelques semaines après la date initiale prévue dans le calendrier officiel¹¹. Le nombre de candidats pour les trois concours reste néanmoins supérieur à celui de 2021, année relativement perturbée du fait de la pandémie.

Graphique n° 3 évolution de 2020 à 2024



Source : Cyclades mars 2024

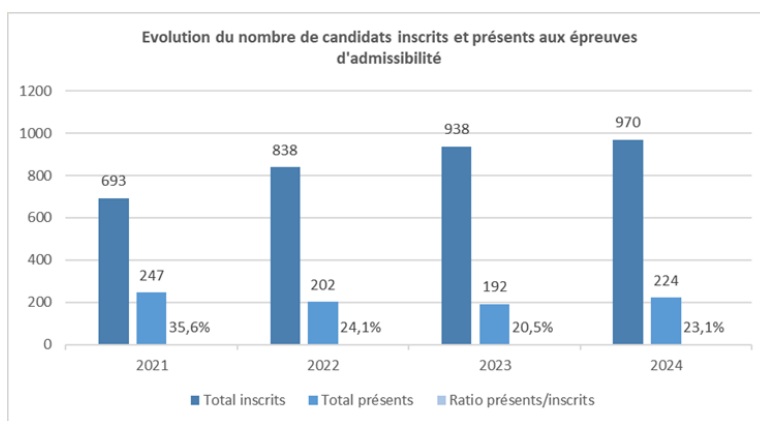
⁹ 20% en 2023.

¹⁰ 120 candidats aux concours externe qui ont composé dans la spécialité, et seuls 116 ont composé l'épreuve de composition générale

¹¹ Le 9 mars 2024 au lieu du 17 janvier 2024.

Les membres du jury ne peuvent à ce stade préciser les raisons de ces défections importantes qui ne semblent pas spécifiques à ce concours, puisque les autres concours de catégorie A relevant des missions jeunesse-sport-vie associative (inspecteur jeunesse et sports, professeur de sport) semblent avoir rencontré le même degré d'abandon dès la première phase d'admissibilité cette année, à l'identique des sessions précédentes.

Graphique n° 4 : évolution du ratio depuis 2021



Source : Cyclades mars 2024

Les membres du jury ne disposent pas d'éléments précis et objectifs permettant d'éclairer cette situation de non présentation aux épreuves d'admissibilité qui se confirme cette année. Les inscriptions multiples aux concours de catégorie A de la fonction publique, la méconnaissance de la réalité du métier de CEPJ peuvent être des explications aux abandons avant les écrits. En cela, la préparation pilotée par la DJEPVA et assurée par le CREPS Bourgogne-Franche Comté depuis 2023 est un levier essentiel pour alimenter un vivier de candidats de bon voire d'excellent niveau, maîtrisant parfaitement les attendus des épreuves du concours et les missions des CEPJ en service.

Tableau n° 2 : Taux de présence aux épreuves d'admissibilité par concours et spécialité en 2024

Concours	Nombre de postes ouverts	Total	Inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve de composition	%	Nombre de candidats présents à l'épreuve de spécialité	%
		par spécialité					
CEPJ-E-EDU	8	13	134	27	20,15%	31	23,10%
CEPJ-I-EDU	4		49			11	22,45%
CEPJ-3C-EDU	1		26			9	34,62%
CEPJ-E-JUR	8	13	118	25	21,19%	27	22,88%
CEPJ-I-JUR	3		45			15	33,33%
CEPJ-3C-JUR	2		41			11	26,83%
CEPJ-E-POL	15	26	319	64	20,06%	80	25,08%
CEPJ-I-POL	8		166			42	25,30%
CEPJ-3C-POL	3		70			19	27,14%

Source : Cyclades, mars 2024

Le détail par type de concours éclaire sur les pourcentages de présents, avec des abandons significatifs pour l'externe, et de fait une participation aux épreuves plus importante pour les candidats composant dans les concours interne et de la troisième voie, même si le taux d'inscription dans ces deux concours est inférieur.

Tableau n°3 : comparaison nombre de candidats inscrits depuis 2022 selon les spécialités et concours

Concours	Nombre d'inscrits 2022	Nombre d'inscrits 2023	Nombre d'inscrits 2024
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	126	127	134
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	112	125	118
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	300	296	319
TOTAL CEPJ-Externe	538	549	571
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	33	44	49
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	41	39	45
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	156	178	70
TOTAL CEPJ-Interne	230	261	164
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	23	34	26
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	15	24	41
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	39	71	66
TOTAL CEPJ-3C	77	129	133
TOTAL CEPJ	838	938	970

Source : Cyclades, mars 2024

Le détail par spécialité du concours indique la préférence des candidats pour la spécialité « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » quel que soit le concours (externe, interne et troisième concours) reconduite pour la quatrième année. Cette spécialité représente près de la moitié des inscriptions (455 candidats). Ce nombre important de candidats atteste de l'enjeu perçu des politiques publiques de continuité éducative mise en œuvre par le réseau ministériel depuis le rattachement au 1^{er} janvier 2021 des missions jeunesse-engagement-sport au ministère de l'éducation nationale. Elle attire un nombre conséquent de candidats internes issus de ce ministère (enseignement scolaire) ou de collectivités.

Les candidatures pour la spécialité « juridique » restent stables, voire ont augmenté pour le troisième concours par rapport à 2023. La spécialité « éducation à l'environnement »¹² ouverte pour la troisième année consécutive a attiré 209 candidats contre 204 pour la spécialité « juridique ».

1.4.2 Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire.

Sur les 103 candidats admissibles, 2 candidats se sont désistés avant la tenue des épreuves d'admission, 86 candidats se sont présentés à l'admission. 14 d'entre eux ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve technique et pédagogique de spécialité, soit 16% des présents. Si en 2023,

¹² Cette spécialité n'était pas ouverte en 2021. La spécialité « anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires » était proposée en 2021.

tous les postes avaient été pourvus, en 2023, 1 poste n'a pas été pourvu en 2024¹³. Une ouverture d'une liste complémentaire pour 10 candidats a été autorisée.

Tableau n° 4: admission par concours et spécialité en 2024

Concours	Postes	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis LP*	Admis LC**
CEPJ-E-EDU	8	15	11	8	0
CEPJ-E-JUR	8	12	10	8	2
CEPJ-E-POL	15	26	22	15	3
TOTAL CEPJ-E	31	53	43	31	5
CEPJ-I-EDU	4	7	6	4	1
CEPJ-I-JUR	3	7	5	2	0
CEPJ-I-POL	8	19	17	8	1
TOTAL CEPJ-I	15	33	28	14	2
CEPJ-3C-EDU	1	3	2	1	0
CEPJ-3C-JUR	2	5	4	2	2
CEPJ-3C-POL	3	9	9	3	1
TOTAL CEPJ-3C	6	17	15	6	3
TOTAL CEPJ	52	103	86	51	10

Source : Cyclades, juin 2024

* admis sur liste principale ** inscrits sur liste complémentaire

2 Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats.

Les correcteurs pour les trois concours de CEPJ (externe, interne et troisième voie) ont été désignés par arrêté de la direction générale des ressources humaines (DG-RH) du 9 janvier 2024 et les examinateurs par arrêté du 3 mai 2024.

2.1 Épreuves d'admissibilité

2.1.1 Notes des candidats admissibles

Tableau n°5 : moyennes générales à l'issue de la phase d'admissibilité et d'admission

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	12.54	12.85	11.88
Concours interne	12.15	9.45	11.38
3 ^{ème} concours	10.40	13.78	11.33

Source : Cyclades, juillet 2024

¹³ Il s'agit d'un poste ouvert au concours interne JUR.

2.1.2 Notes moyennes par concours et spécialité et seuils admissibilité

Les moyennes les plus hautes et les plus basses pour les candidats externes qui ont subi deux épreuves et les notes les plus hautes et les plus basses pour les candidats internes et du 3ème concours par les candidats admissibles sont les suivantes :

Tableau n° 6 : moyenne par concours et spécialités aux épreuves d'admissibilité en 2024

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 09,85 Max : 16,62	Min : 9,85 Max : 14,12	Min : 9,35 Max : 18,25
Concours interne	Min : 10,00 Max : 18,50	Min : 10,00 Max : 15,50	Min : 10,00 Max : 13,50
3 ^{ème} concours	Min : 10,50 Max : 14,50	Min : 10,50 Max : 14,00	Min : 10,00 Max : 17,50

Source : Cyclades, mars 2024

Pour cette session 2024, le seuil d'admissibilité a été fixé par spécialité et par concours comme suit :

Tableau n°7 : seuil d'admissibilité par concours et spécialité en 2024

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	09,85	9,85	9,35
Concours interne	10,00	10,00	10,00
3 ^{ème} concours	10,50	10,50	10,00

Source : Cyclades, mars 2024

2.1.3 Conseils aux candidats

De manière générale, il est préconisé de s'informer au préalable sur les missions des services ayant compétences en matière de politiques publiques relevant de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et leur actualité. L'organisation administrative, les partenaires institutionnels et associatifs, les publics visés, les dispositifs ministériels sont autant de connaissances à approfondir lors de la préparation de l'épreuve de spécialité. Enfin, les candidats doivent maîtriser la technique de la note et exploiter de manière intelligente le corpus de documents proposés. Le choix de la spécialité ne doit pas être le fruit du hasard, mais en lien avec des connaissances personnelles et /ou professionnelles, et doit pouvoir ainsi être le fil rouge de l'ensemble des épreuves du concours pour les candidats qui seront amenés à composer dans la spécialité retenue.

2.2 Épreuves d'admission

2.2.1 Notes des candidats admis et seuils d'admission

Tableau n° 8 : moyennes les plus hautes et les plus basses des candidats admis en 2024

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 10,75 Max : 17,17	Min : 11,17 Max : 17,42	Min : 6,58 Max : 14,33
Concours interne	Min : 11,17 Max : 15,92	Min : 9,92 Max : 11,67	Min : 10,08 Max : 15,58
3 ^{ème} concours	Min : 10,83 Max : 16,58	Min : 17,00 Max : 18,83	Min : 12,58 Max : 12,58

Source : Cyclades, juin 2024

Tableau n° 9 : seuils d'admission par concours et spécialité en 2024

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	LP* : 12,14 LC** : 11,48	LP : 11,54 LC : 11,14	LP : 9,79 LC :
Concours interne	LP : 12,72 LC : 11,00	LP : 10,89	LP : 11,39 LC : 10,17
3 ^{ème} concours	LP : 10,89 LC : 10,22	LP : 15,11 LC : 11,72	LP : 14,50

Source : Cyclades, juillet 2024

* liste principale ** liste complémentaire

2.2.2 Conseils aux candidats

Se présenter à un concours national suppose une préparation adaptée et sérieuse aux épreuves. Cela signifie une connaissance du contenu et des modalités. L'expertise dans la spécialité retenue par le candidat ne doit pas être le fruit du hasard ou un choix par défaut. Elle résulte d'un parcours de formation ou d'expériences personnelles et professionnelles. Les membres du jury attendent du candidat qu'il puisse également évoquer les missions d'un CEPJ et la spécificité du métier, particulièrement dans sa dimension partenariale et territoriale. Ces éléments sont apparus très fragiles pour de nombreux candidats pourtant admissibles. Afin d'y remédier, il est conseillé de rencontrer des CEPJ en poste pour appréhender les enjeux et les réalités des missions, d'une part et le positionnement au sein des services d'autre part. Le nouvel environnement administratif dans

lequel évolue désormais le CEPJ depuis janvier 2021 doit être connu et ses effets, sur les articulations avec les politiques du champ scolaire, envisagés.

S'agissant d'un concours avec une spécialité technique et pédagogique, il convient d'en maîtriser son actualité, sa portée afin de pouvoir la mobiliser au profit des politiques publiques relevant des trois grands domaines d'intervention : la formation, le conseil et l'expertise, l'expérimentation et la recherche. Enfin, les démarches d'éducation populaire doivent être connues des candidats et utiliser ou évoquer lors de leurs prestations.

3 Analyse par épreuve du concours

3.1 Épreuve externe de composition

3.1.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Une **composition** portant sur un sujet d'ordre général dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La composition permet de vérifier les qualités de rédaction, de problématisation et d'analyse du candidat ainsi que sa capacité à soutenir des propos et des convictions en rapport avec le sujet (durée : quatre heures ; coefficient 3 ; deux sujets au choix). »

3.1.2 Les sujets proposés en 2024

Premier sujet : « J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie ».

Dans quelle mesure cette citation de Paul NIZAN (1905-1940) vous paraît-elle d'actualité ?

Second sujet : Comment favoriser l'engagement de la jeunesse pour une transition écologique et sociale durable ?

Il s'agit, dans cette épreuve, pour les candidats de développer une analyse structurée et argumentée.

3.1.3 Analyse

Les deux sujets, en lien avec l'actualité, sont de nature à démontrer une capacité d'argumentation et une capacité de mise en perspective des thèmes abordés. Le choix de l'un ou l'autre sujet a été fait de manière assez équilibrée.

Le premier sujet, de portée plus générale, semblait être plus accessible, mais pouvait rapidement déboucher à une exploitation de portée trop générale, voire superficielle. Le second qui se voulait plus technique, avec une exigence de connaissances précises, a finalement été largement exploré par une majorité de candidats.

S'ils ne présentaient pas de difficulté particulière, la formulation des deux sujets permettait un traitement et une approche singulière pour les candidats.

Les attendus, pour cette épreuve, partagés entre les correcteurs portaient particulièrement sur

- la compréhension du sujet ;
- la forme du devoir ;
- la structuration de la pensée ;
- la capacité à porter une analyse à partir de la définition d'une problématique.

Les compositions les plus pertinentes ont été celles qui ont démontré une capacité à problématiser le sujet en ouvrant des pistes de réflexion et tout en définissant clairement les termes du sujet. Les

arguments développés dans les meilleures copies révèlent la démonstration d'un point de vue, ou encore la saisine des enjeux de la thématique abordée et de leur actualité.

Les compositions les plus faibles sont celles qui n'abordent les sujets que sur des constats ou des suppositions, et proposent une démonstration centrée sur un commentaire de l'actualité.

Les approches des sujets sont assez classiques dans la forme et la présentation, mais hétérogènes dans le fond. Les candidats sont peu nombreux à proposer une analyse critique du sujet traité et restent dans une certaine neutralité. Les références dont ils disposent ne sont pas évoquées à l'appui du développement d'une argumentation, mais plutôt pour illustrer leur propos.

Une majorité de copies moyennement basse reproduit un plan académique apparent, simple et dépourvu d'analyse. Les candidats questionnent, mais ne problématisent pas vraiment.

Tableau n° 10 : éventail des notes épreuve de composition générale 2024

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 02,00 Max : 18,00	Min : 01,50 Max : 16,00	Min : 02,50 Max : 18,50

Source : Cyclades juillet 2024.

3.1.3.1 Niveau des candidats

Le niveau des candidats apparaît relativement faible au regard des exigences de l'épreuve, tant sur l'approche méthodologique, avec la capacité à poser une problématique, établir un plan, le suivre que sur la maîtrise des connaissances permettant d'étayer leur développement par des références précises et des statistiques pertinentes adaptées au sujet. Les candidats sont peu nombreux à se lancer dans une analyse critique et à questionner les enjeux. Les références théoriques sont limitées, les copies sont peu documentées, et la maîtrise des concepts assez fragile.

Quelques trop rares copies proposent une approche originale du traitement du sujet qui ont permis de susciter un intérêt plus affirmé de la part des correcteurs.

3.1.3.2 Aspects négatifs relevés dans les copies des candidats

Cette épreuve exigeante requiert un bagage de connaissances et de culture générale de la part des candidats. Les correcteurs ont noté un manque de références adaptées au traitement du sujet, voire l'utilisation de poncifs et de lieux communs. Une majorité des copies souffre d'un défaut de formulation de problématique propre au candidat, de plan clair et d'organisation d'une réflexion permettant de développer une pensée cohérente et structurée autour du sujet. En outre, les correcteurs soulignent la faible mobilisation de connaissances pratiques, au-delà des dispositifs ministériels publics, qui sont souvent énumérés à la hâte. Peu de références statistiques et chiffrées sont présentées qui permettraient d'étayer des propos généralistes et imprécis.

Les candidats restent sur des consensus, voire des stéréotypes. Les correcteurs soulignent que les candidats ont tendance à énumérer des idées sans les préciser ou les développer. L'argumentaire présenté est assez faible.

3.1.3.3 Aspects positifs relevés dans les copies des candidats

De manière générale, les candidats maîtrisent l'exercice et respectent le plan proposé. Ils traitent le sujet au moins partiellement. À quelques rares exceptions, les candidats démontrent des capacités de synthèse. Presque aucune copie n'est totalement hors sujet. De très bonnes copies ont été notées au-delà de 15/20.

- **Compréhension du sujet**

Les deux sujets ont été globalement bien compris par les candidats. Le second sujet relatif aux questions d'engagement et de transition écologique, a pu être perçu comme plus technique et plus complexe. Toutefois, ce sujet ne s'adressait pas exclusivement aux candidats de la spécialité « éducation à l'environnement », mais à tout candidat intéressé par les questions de citoyenneté des jeunes en lien avec les enjeux contemporains. Pour lever ces difficultés, les candidats ont dû s'appuyer sur une ossature d'un plan structuré, facilitant le développement d'un argumentaire construit et cohérent.

- **Traitement du sujet**

Sans nécessairement apporter de références exhaustives, les candidats ont des difficultés à appuyer leur argumentaire sur une analyse du contexte ou une problématisation pertinente. Il en résulte une proposition de plan parfois peu cohérent.

Les meilleures copies sont organisées autour d'une problématique clairement définie dans l'introduction et une présentation d'une analyse critique référencée, en lien avec les enjeux sociétaux pour la jeunesse, que ce soit pour le sujet n° 1 ou le sujet n° 2.

- **Niveau de culture du candidat (générale, scientifique, technique, pédagogique)**

Le niveau de culture générale est moyen, voire assez faible, par rapport à ce qui pourrait être attendu dans cette épreuve de composition générale dans le cadre d'un concours de recrutement de catégorie A. Peu de candidats s'appuient sur l'actualité pour étayer ou renforcer leur démonstration. Trop peu de copies démontrent des connaissances avérées en matière de culture générale. Pour autant, les correcteurs ont relevé d'excellentes copies dans les deux sujets.

- **Forme du devoir**

Les compositions pour cette épreuve sont dans un format entre quatre et huit pages. Le plan est très souvent structuré classiquement en deux parties. La rédaction du contenu de l'introduction doit être particulièrement soignée par les candidats, et doit présenter la problématique retenue de manière structurée et pertinente. Celle-ci s'appuie sur une analyse rigoureuse des termes du sujet et des connaissances induites par cette lecture, et la présentation d'une démonstration (raisonnement) à l'appui. Pour un même sujet, plusieurs problématiques sont possibles. La conclusion doit permettre de répondre au questionnement initialement posé par le candidat.

3.1.4 **Conseils aux candidats**

Cette épreuve adressée aux candidats externes est avant tout une épreuve de réflexion. Il s'agit de démontrer une capacité d'analyse par un raisonnement structuré. Elle permet également d'évaluer la rigueur intellectuelle et la capacité à proposer une trame argumentaire.

S'agissant de l'exercice, il est fondamental d'acquérir une méthode et une expression écrite adaptées, en prenant en compte également les contraintes inhérentes à ce type d'épreuve : respect du sujet, mobilisation des connaissances et gestion du temps. La composition générale nécessite de définir les termes du sujet, et de se demander pourquoi la question est posée. Les éléments qui permettent de structurer la composition résident souvent plus dans l'analyse des enjeux que dans la description de situations.

Les candidats doivent veiller à consolider leur niveau de culture générale, et plus particulièrement dans les domaines en lien avec le métier de CEPJ. Il convient de pouvoir être en capacité de faire appel à des références sociologiques, statistiques, ou des sciences de l'éducation. Les publications de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)^o sont des ressources utiles et des indications sur les questions d'actualité qui traversent les politiques publiques.

On peut rappeler d'autres conseils figurant dans les rapports des éditions précédentes:

- ne pas se limiter aux expériences locales et ouvrir son analyse aux autres dimensions (sociologique, économique, anthropologique, etc.) ;
- prendre le temps d'analyser ;
- apprendre à sélectionner des informations pertinentes pour davantage les développer ;
- éviter de placer de la connaissance pour placer de la connaissance ;
- éviter d'utiliser que des connaissances du quotidien.

3.1.5 Conseils aux formateurs

Il s'agit de :

- développer les conseils méthodologiques relatifs à la construction et l'organisation d'un devoir de composition générale ;
- renforcer la capacité de problématisation du sujet, pour introduire une notion de progression dans les arguments apportés ;
- accompagner les candidats dans la recherche de références et de fonds documentaires pertinents permettant de mieux étayer et illustrer les propos et le raisonnement.

Pour cette épreuve du concours externe, les candidats ne doivent pas uniquement et exclusivement faire référence aux politiques ministérielles de jeunesse. Il s'agit d'une épreuve de composition générale qui permet de vérifier si le candidat est en prise avec la société et le monde contemporain, en évaluant ses capacités de raisonnement et la clarté de son propos.

3.2 Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)

3.2.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux (durée : quatre heures ; coefficient 4 ; un sujet par spécialité). »

3.2.2 Les sujets de spécialités proposés en 2024

Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU/CST)

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Vous êtes identifié(e) comme spécialiste de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et à la culture scientifique et technique.

Dans ce département, les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) ont été mis en place dans une majorité d'établissements scolaires du secondaire. Chacun d'entre eux a réalisé un diagnostic des actions existantes sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Il en ressort plusieurs invariants :

- un sentiment d'éco-anxiété partagé parmi les élèves, y compris les éco-délégués ;*
- une faible mobilisation par les établissements scolaires des partenaires associatifs de l'éducation au développement durable ;*
- une absence de complémentarité entre les actions pédagogiques à destination des élèves dans les projets des établissements et les initiatives sur les temps de loisirs.*

Le chef de service du SDJES vous sollicite pour rédiger une note destinée au directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen). Cette note analysera les enjeux éducatifs pour lutter contre l'éco-anxiété chez les jeunes et proposera des mesures hors temps scolaire pour la canaliser. Ces propositions initiées en partenariat avec les associations s'inscriront en lien avec les travaux impulsés par chaque CESCE.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et chargé(e) du soutien et du développement de la vie associative, au sein d'une direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) a transmis à votre chef de service une demande du préfet prévoyant l'organisation prochaine d'un séminaire destiné à tous les services de l'État relatif la mise en œuvre des politiques prioritaires du gouvernement (PPG).

La priorité fixée dans votre champ d'intervention ministériel est de "simplifier la vie des associations".

Cette mesure sous-entend la mise en œuvre d'un nouveau réseau de ressources et d'appui aux associations, dénommé Guid'Asso. Un suivi régulier par les services est prévu pour s'assurer de l'atteinte des objectifs consistant à l'émergence d'un réseau plus dense, plus qualifié et présent sur l'ensemble des territoires du département. Dans ce contexte, en tant que CEPJ assurant la mission de délégué(e) départemental(e) à la vie associative (DDVA), vous êtes sollicité(e) par votre chef de service pour proposer au préfet de département un plan d'action. Conformément aux modalités fixées par l'instruction DJEPVA d'avril 2022, deux objectifs seront privilégiés : la couverture territoriale et la qualité du réseau.

Vous rédigerez une note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)

Selon un rapport de l'INSEE¹⁴, s'il apparaît que le nombre de jeunes NEETS¹⁵ a légèrement décru depuis la pandémie, cette tendance reste fragile et masque des situations particulièrement hétérogènes. Alors que la part de ces publics dits « invisibles » s'est atténuée chez les moins de 18 ans, elle devient néanmoins plus inquiétante autour de 24 ans et cible alors davantage les femmes.

Vous êtes affecté(e) comme conseiller(e) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) d'une direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) d'un département de taille moyenne comportant des quartiers en politique de la ville (QPV) et des zones plus rurales. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de votre département entend lancer une réflexion sur cette catégorie de jeunes.

En qualité de référent(e) territorial(e) des politiques éducatives, votre chef de service vous sollicite pour proposer d'une part des d'actions relatives à la prévention du décrochage scolaire et d'autre part des démarches favorisant, notamment dans le périmètre de l'éducation populaire, la remobilisation ou encore l'accès à l'autonomie de ces publics.

Ce plan d'action multi-partenarial s'inscrira dans la thématique « jeunesse » du schéma départemental des services aux familles et des travaux animés par le SDJES.

Vous rédigerez cette note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

3.2.3 Analyse générale

Cette épreuve sélective avec note éliminatoire s'appuie sur une spécialité et nécessite une maîtrise de la technique de la note, un esprit de synthèse et une connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel le métier de CEPJ est exercé. Elle réclame une certaine rigueur et demande une préparation portant sur la méthode et les enjeux actuels de la spécialité. Le manque de maîtrise de l'exercice a été nettement discriminant, certaines copies ayant confondu l'exercice attendu avec la note de synthèse voire avec la dissertation.

Les dossiers, constitués de 20 pages maximum, permettent une approche de la problématique qui doit pouvoir être complétée par les connaissances professionnelles et/ou personnelles. L'enjeu est de se projeter dans une mise en situation opérationnelle, en phase avec le quotidien de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

Les sujets des trois spécialités ne présentent pas de difficulté de compréhension majeure et proposent un plan facilitant.

¹⁴ Cf. INSEE Focus, n° 285, 10 janvier 2023.

¹⁵ Ni en emploi, en études ou en formation.

Tableau n°11 : éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 01,75 Max : 17,00	Min : 01,50 Max : 16,00	Min : 02,50 Max : 18,00
Concours interne	Min : 01,00 Max : 18,50	Min : 03,50 Max : 15,50	Min : 05,75 Max : 13,50
3 ^{ème} concours	Min : 02,50 Max : 14,50	Min : 02,50 Max : 14,00	Min : 03,00 Max : 17,50

Source : Cyclades, juillet 2024

3.2.3.1 Bilan qualitatif EDU

La formulation du sujet a facilité son traitement, notamment dans l'élaboration d'une problématisation. Dans quelques cas, les candidats n'ont pas poursuivi leur démonstration tout au long de leur copie, ce qui les a desservis. Les candidats avaient la possibilité d'être force de proposition dans le traitement du sujet. La structuration de la note était facilitée par le libellé du sujet.

Les correcteurs ont constaté une baisse du niveau des copies par rapport à 2023. Beaucoup de notes insatisfaisantes ont été délivrées (entre 07 et 10/20). Il y a eu 8 notes éliminatoires sur l'ensemble des trois concours. Quelques copies ont été hors sujet, adoptant pour certaines la forme d'une dissertation et non d'une note, comme l'exige l'épreuve.

Seules, deux copies ont été évaluées comme excellentes par les correcteurs, attestant d'une réelle expertise de la spécialité. Il n'y a pas disparité significative entre les trois voies du concours. Toutefois, la connaissance des réseaux d'éducation à l'environnement et des systèmes d'acteurs locaux est partielle, voire inexistante. Le territoire n'est pas identifié comme une ressource par les candidats.

La spécialité EDU est destinée à mettre en exergue des connaissances solides sur ce champ d'expertise. En conséquence, il est conseillé aux candidats de s'attacher à étudier le champ des acteurs, de comprendre le fonctionnement de leurs réseaux, leurs liens éventuels avec des services de l'Etat. Enfin, une connaissance du champ de l'éducation populaire tout autant que celui de l'enseignement scolaire est nécessaire, en articulation avec les métiers JES.

3.2.3.2 Bilan qualitatif JUR

Le sujet exposait une commande précise relative à l'élaboration d'un plan d'action dans le cadre d'un séminaire destiné à tous les services de l'Etat. Les documents du corpus étaient très détaillés et riches. Les nombreuses informations sur le contexte, la stratégie ou l'opérationnalisation présentes dans l'instruction nationale *Guid'Asso*, jointe au corpus de document, ont été exploitées.

Si les candidats ont su exploiter le dossier pour en retirer des éléments de connaissance de la vie associative, les disparités se révèlent lors de l'exposé du plan d'action. Peu de candidats mobilisent des connaissances complémentaires sur la spécialité susceptible d'apporter une plus-value au traitement du sujet.

Le niveau des candidats est très variable avec une mobilisation de la spécialité faible. Les plans d'action proposés manquent de formalisme et sont peu convaincants.

3.2.3.3 Bilan qualitatif POL

Le sujet présenté est centré sur le public des NEETS, mais sans évacuer une approche transversale de la thématique, permettant une plus grande appropriation de la problématique par les candidats. La mise en évidence du lien « prévention – remobilisation » devait inciter les candidats à réfléchir en termes de continuité d'action, conformément à la logique d'intervention du CEPJ en général (ingénierie territoriale) et en particulier (politiques éducatives). Cette année, le niveau général dans cette spécialité est plutôt faible, reflétant un niveau de préparation manifestement insuffisant.

Le simple commentaire des documents joints au dossier, ou l'incapacité à s'en extraire, dessert quelques candidats qui peinent à proposer une réflexion analytique et un plan d'action opérationnel. Le niveau d'analyse reste trop souvent superficiel. La dimension partenariale des actions mises en œuvre est peu présente dans les notes. Par ailleurs, les correcteurs rappellent qu'il ne s'agit pas de lister dans le plan d'action tous les dispositifs ministériels connus par les candidats, dont certains n'ont aucun lien avec le sujet ou sont éloignés de la pratique professionnelle d'un CEPJ.

Beaucoup de candidats ont une vision erronée du métier de conseiller jeunesse, en situant son intervention dans le cadre d'un face-à-face avec un public de jeunes.

3.2.4 Conseils aux candidats

De manière générale, la méthodologie de cette épreuve est globalement imparfaitement maîtrisée, à l'exclusion de certaines copies qui répondent de manière méthodique et pertinente à l'exercice. Les connaissances apportées sont assez généralistes voire trop lacunaires. Les candidats doivent être en mesure de mobiliser de manière effective des concepts, principes et outils en lien avec la spécialité dans laquelle ils composent. Une note doit apporter des éléments aidant à la prise de décision. Il est nécessaire d'être factuel(le), synthétique et présenter les difficultés potentielles pouvant survenir dans les solutions proposées. C'est un exercice technique auquel le candidat sera confronté dans son futur quotidien professionnel.

Sauf rares exceptions, on repère un manque de connaissance de l'environnement institutionnel et administratif dans lequel évolue un CEPJ (conditions d'exercice, hiérarchie, marge de manœuvre, inscription des politiques publiques JES dans le champ de l'éducation nationale).

S'agissant du corpus de documents, les candidats les ont exploités sans évoquer leurs connaissances. Les solutions ou préconisations envisagées ont été peu approfondies et le plan d'actions a parfois manqué de méthodologie. Il est nécessaire de travailler l'appropriation du dossier comme un appui à mettre au service d'une compréhension et d'un traitement personnel du sujet et non comme un corpus à commenter.

Sur la forme, il est conseillé aux candidats de prendre le temps de relire leur copie, de limiter au maximum les ratures et de soigner la syntaxe et l'orthographe.

3.2.5 Conseils aux formateurs

Les formateurs veilleront à proposer aux futurs candidats un module lié à la technique de la note en les invitant à ancrer le traitement du sujet dans la spécialité choisie et à utiliser les documents avec discernement. Il s'agit d'accompagner les candidats dans un processus d'adoption d'une posture professionnelle à l'écrit et dans l'exercice de problématisation du sujet en insistant sur les particularités liées au métier dans le cadre administratif actuel. La note professionnelle doit adopter un caractère opérationnel et s'enrichir d'apports personnels.

3.3 Épreuve orale de spécialité

3.3.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, et tiré au sort par le candidat, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité.

Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme le groupe de décideurs pour la mise en œuvre de la politique publique considérée. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la Jeunesse. »

3.3.2 Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve

L'arrêté du 13 octobre 2021 modifie l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et précise en son article 1^{er} : aux premiers alinéas du 1 du II des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 26 juillet 2019 susvisé, les mots : « et tiré au sort par le candidat » sont supprimés.

3.3.3 Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Dans l'ensemble, les sujets ont été bien appréhendés par les candidats même si leurs connaissances des trois spécialités n'ont pas été suffisamment mobilisées. Pour certains d'entre eux, elles restent parfois limitées, ce qui est à cette étape du concours discriminant au vu du coefficient de l'épreuve. Les connaissances des démarches et acteurs de l'éducation populaire restent peu exploitées, ce qui interroge sur la capacité des candidats à exercer les fonctions d'un agent de catégorie A dans ses dimensions techniques et pédagogiques.

Le niveau des candidats est assez hétérogène, quelle que soit la spécialité, et donne lieu à des écarts de notation importants.

3.3.4 Analyse

3.3.4.1 Bilan quantitatif

- **Bilan quantitatif éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)**
 - Candidats présents : 19 (11 externes ; 7 internes ; 2 en 3^{ème} voie)
 - Notes éliminatoires: 2 notes éliminatoires
 - Échelonnement de la notation: 03,34/20 à 18,17/20
- **Bilan quantitatif sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)**

- Candidats présents : 19 (10 externes ; 5 internes ; 9 en 3ème voie)
- Notes éliminatoires: 3 notes éliminatoires
- Échelonnement de la notation: 07,34/20 à 18,67/20

- **Bilan quantitatif sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)**

- Candidats présents : 48 (22 externes ; 17 internes ; 9 en 3ème voie)
- Notes éliminatoires: 9 notes éliminatoires
- Échelonnement de la notation: 02/20 à 17,50/20

Tableau n° 12 : éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 02,50 Max : 17,50	Min : 07,34 Max : 17,84	Min : 03,34 Max : 14,84
Concours interne	Min : 04,50 Max : 17,17	Min : 01,84 Max : 09,34	Min : 05,34 Max : 18,17
3 ^{ème} concours	Min : 02,20 Max : 16,67	Min : 10,17 Max : 18,67	Min : 07,17 Max : 10,17

Source : Cyclades, juillet 2024

3.3.4.2 Bilan qualitatif

- **Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique – EDU/CST**

Les sujets proposés cette année étaient en lien avec l'actualité. Le niveau de compréhension et de traitement a été très hétérogène. Les notes sont moyennes, les examinateurs ayant rencontré peu de bons et d'excellents candidats. Le niveau de connaissances du champ de la spécialité et l'expérience professionnelle (ou bénévole) s'avèrent très variables et parfois faibles, quel que soit le concours d'accès. Les examinateurs recensent peu de bons et d'excellents candidats.

Si les exposés étaient souvent intelligibles et clairs, avec une certaine aisance dans la prestation orale, la compréhension du sujet est souvent partielle. Les exposés manquent d'illustrations ou de cas concrets. Leur durée a été généralement plus longue qu'en 2023, tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire strict de l'épreuve. La plus-value du support diaporama n'est pas toujours avérée, et peut « enfermer » les candidats dans l'espace, avec une position statique. Enfin, les références à la spécialité sont souvent lacunaires et par voie de conséquence, les entretiens ont parfois été plus ardues à conduire par les examinateurs.

- **Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives – JUR**

Le niveau des candidats a été perçu comme très hétérogène, allant de moyen à bon, avec une préparation visible pour certains. Ainsi, les examinateurs notent de bonnes capacités d'expression orale, un discours fluide et accessible. Les candidats structurent généralement de manière satisfaisante leur exposé soutenu, parfois, par des supports visuels. Cependant, les candidats mobilisent les connaissances de la spécialité de manière incomplète, souvent par manque d'expertise. À cela s'ajoute une faiblesse sur les techniques d'éducation populaire alors qu'elles doivent venir en appui de leur proposition d'actions. La méthodologie de projet est insuffisamment maîtrisée. Pour le concours interne, les marqueurs de la spécialité sont jugés assez faibles cette année.

• Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives – POL

Cette année, trois sujets sur quatre concernaient des missions de conseiller en délégation régionale académique. Les examinateurs estiment que les sujets ont été globalement plutôt compris par les candidats et qu'ils permettaient des ouvertures vers de nombreuses missions d'un CEPJ. De façon générale, le niveau est jugé très hétérogène, marqué par de fortes disparités, notamment dans la maîtrise de la spécialité. Dans l'ensemble, les candidats ont semblé bien préparés à cette épreuve (même si cela peut conduire à une méthodologie stéréotypée).

Dans cette spécialité, comme dans les deux autres présentées cette année, les examinateurs indiquent que des illustrations et des éléments tangibles relatifs aux démarches d'éducation populaire ont fait défaut. Enfin, les enjeux de la continuité éducative sont mal maîtrisés par les candidats et parfois ne sont pas abordés.

3.3.5 Conseils aux candidats

La spécialité n'est pas une simple coloration de l'épreuve, elle a vocation ensuite à se traduire dans l'exercice professionnel. Il est également impératif de savoir nommer les spécificités des apports de l'éducation non formelle et de maîtriser les bases de la démarche projet et les outils mobilisables.

Les examinateurs suggèrent aux candidats de :

- cerner la place de l'action publique et le contexte institutionnel ;
- faire appel aux méthodes et outils de l'éducation populaire ;
- préciser le territoire d'intervention (département ou région) et les implications qui en découlent dans les méthodes de travail ;
- travailler les annales pour améliorer l'analyse du sujet ;
- approfondir l'argumentaire ;
- exploiter davantage le contenu des documents pour identifier des enjeux clairs, en compléments de connaissances personnelles ;
- s'approprier la démarche de conduite de projet ;
- soigner sa posture en l'adaptant à l'épreuve.

Les candidats gagneraient à rencontrer des acteurs associatifs de terrain, à discuter avec eux pour saisir leurs enjeux, leur fonctionnement, ainsi que la nature de leurs relations avec les services de l'Etat. Ils sont invités à documenter leurs plans d'actions avec des références sur des méthodes pédagogiques actives et adaptées, à prendre des exemples concrets et les développer et à affirmer leur posture professionnelle.

3.3.6 Conseils aux formateurs

Il est souhaitable d'éviter la proposition du plan type relevée une nouvelle fois cette année, et de s'en détacher afin de rendre l'exposé plus personnalisé. Les formateurs doivent accompagner les candidats à utiliser les supports (diaporama, *paperboard*) à bon escient.

Les candidats pourraient être guidés sur la mobilisation de connaissances de spécialité pour étayer leur présentation, mettre en perspective le plan d'action au regard des missions exercées et des politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent. Le recours à des immersions ou au recueil de témoignages (par exemple DDVA et DRVA pour la spécialité JUR), d'autres institutions ou têtes de réseaux à cet effet permettrait de mieux identifier les statuts, les postures, les interactions et les méthodes professionnelles utilisées.

3.4 Épreuve orale d'entretien (concours externe)

3.4.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury au cours duquel le candidat présente, sous la forme et le support de son choix parmi ceux proposés par le service organisateur du concours, des connaissances et expériences en articulation avec la spécialité qu'il a conduites et qu'il estime être en lien avec le métier de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Après la présentation orale, le jury s'entretient avec le candidat (durée : 45 minutes dont 20 minutes de présentation sous la forme et ou support au choix du candidat et 25 minutes d'échanges avec le jury ; coefficient : 4).

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. »

3.4.2 Observations générales sur la nature de l'épreuve

43 candidats ont été présents à cette épreuve, avec des notes qui s'échelonnent de 04/20 à 19.5/20. L'épreuve présente un format pertinent et semble bien comprise par les candidats ; son déroulement (présentation avec support au choix du candidat 20' puis échanges avec le jury 25') n'a pas présenté de difficulté particulière de mise en œuvre. Cet entretien permet de cerner la motivation et le parcours du candidat, ainsi que sa connaissance du métier, des politiques publiques et sa capacité à se projeter. L'articulation avec la spécialité dans la première séquence de l'épreuve est rarement mise en évidence.

Le cadre réglementaire applicable au type de support reste imprécis et gagnerait à être revu, notamment dans le cas où le candidat s'en exonère. Le recours au support d'un diaporama reste le standard, avec néanmoins des mises en formes variées. Quelques formats originaux, trop rares, ont été appréciés par les examinateurs.

Le niveau général des candidats est plutôt bon. Quelques candidats ont été excellents et apparaissent pouvoir être rapidement opérationnels en services, après leur année de formation initiale statutaire. La plupart des candidats ont préparé l'épreuve et la majorité d'entre eux connaît l'environnement professionnel et partenarial du champ d'intervention ministériel.

Conformément aux préconisations des sessions précédentes, certains de candidats sont allés à la rencontre de CEPJ en exercice, pour mieux appréhender les contours du métier, ou ont déjà parfois une première expérience de contractuel en service.

De manière générale, la qualité de l'exposé est bonne, le discours est clair, fluide structuré voire dynamique. À l'exception de quelques candidats, les échanges sont riches et attirent l'attention et l'intérêt des examinateurs. Les candidats font preuve d'une capacité de réflexion et de sens critique tout au long des échanges. Certains se contentent de réponses parfois trop courtes sans analyse et n'utilisent pas l'entièreté du temps dédié à la présentation.

3.4.3 Analyse

Les examinateurs notent une hétérogénéité avec d'excellentes prestations parfois, et quelquefois des candidats trop éloignés des attendus de l'épreuve. Encore trop de candidats n'ont

manifestement pas assez préparé cette épreuve, certains ne connaissant pas la possibilité d'utiliser un support. À cela, s'ajoute une mauvaise gestion du temps dans certaines présentations. Le lien avec la spécialité est souvent ténu.

Cependant, la présentation est majoritairement pertinente, avec une description du parcours permettant de se projeter vers le métier de CEPJ. Des bonnes capacités d'interaction avec le jury, de réflexion et de réponse mesurée sont notées.

Enfin, il appartient aux candidats de développer davantage leur propos et mettre en valeur des parcours permettant de valoriser les compétences transférables.

Tableau n° 13 : éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 07,00 Max : 19,50	Min : 10,00 Max : 18,00	Min : 04,00 Max : 19,00

Source : Cyclades, juillet 2024

3.4.4 Conseils aux candidats

- préparer l'épreuve en s'appropriant les attendus et les modalités ;
- rencontrer des CEPJ pour mieux appréhender les enjeux et les réalités du métier ;
- préparer un support valorisant le parcours, les compétences et la motivation sans omettre la spécialité ;
- s'intéresser aux actualités du champ ministériel et aux politiques publiques.

3.4.5 Conseils aux formateurs

- travailler le dynamisme de la présentation orale ;
- présenter le parcours selon un angle différent de celui du dossier ;
- analyser les points forts et les points faibles des candidats et les utiliser tous deux en tant que leviers ;
- accompagner les candidats dans une réflexion plus approfondie sur les enjeux actuels des politiques de jeunesse et d'éducation populaire.

3.5 L'oral d'entretien du concours interne et du 3ème concours

3.5.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, ainsi que sur les expériences et les motivations qui l'ont amené à choisir la spécialité pour laquelle il a fait acte de candidature au concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette présentation d'une durée d'environ 15 minutes se poursuit par un échange d'une durée de 20 minutes avec le jury sur les enjeux éducatifs et les éléments de contexte que doit prendre en compte le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse dans sa pratique professionnelle. (Coefficient 2).

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours. Pour cette présentation, le dossier devra correspondre au modèle disponible en annexe sur le site internet du ministère en charge

de la jeunesse. Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Le dossier n'est pas noté. Seul l'entretien donne lieu à notation. »

3.5.2 Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve apparaît équilibré entre la séquence de 15 minutes d'exposé et celle de 20 minutes d'entretien. Selon les candidats le temps d'échange a pu apparaître soit trop court (des questions restant en suspens) soit vraiment trop long (notamment lorsque l'on constate un écart important envers les attendus du métier). Certains candidats ont démontré avec brio leur bonne gestion et maîtrise de l'exercice demandé.

Comme pour les autres épreuves, les examinateurs relèvent un niveau très disparate. Certains profils se dégagent dans la spécialité POL cette année, alors que l'épreuve n°1 est jugée d'un niveau plus faible cette année. Les examinateurs notent une distorsion parfois entre les deux épreuves de l'admission de la part de quelques candidats, qui se révèle lors des délibérations du jury, avec la communication des notations. L'organisation et la répartition du temps (exposé 15' et entretien 20') sont adaptées pour évaluer la prestation des candidats.

Les questionnements ont été les suivants :

- analyse des compétences acquises par l'expérience (dans le champ ou hors champ), les examinateurs appréciant sur cette base l'adéquation avec les attendus du concours et de l'exercice du métier ;
- attendus du métier de CEPJ en termes d'enjeux éducatifs et d'éducation populaire à connaître, de compétences développées, de connaissances de l'institution, du métier et des modes d'intervention d'un CEPJ.

Par ailleurs, les candidats ont majoritairement bien géré le temps de l'épreuve dont la durée est adaptée.

3.5.3 Analyse

Les notes démontrent une grande hétérogénéité des prestations des candidats, dont certains n'ont pas pris le temps nécessaire pour préparer leur exposé. Les représentations des candidats sur les missions et les modalités d'actions des CEPJ sont souvent incomplètes ou erronées. Parfois, l'exposé manque de rythme et de variété (un plan identique, une valorisation de trois expériences) ; pour d'autres, l'exercice est maîtrisé tant dans la durée que dans l'originalité de leur exposé. Les candidats se détachent du dossier par une approche moins factuelle et chronologique.

La deuxième séquence atteste de l'aisance des candidats dans les échanges avec les examinateurs. Cependant, rares sont les candidats qui font un lien pertinent entre leurs compétences acquises durant l'ensemble de leur parcours et celles nécessaires à l'exercice du métier de CEPJ.

Tableau n° 14 éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours interne	Min : 6,50 Max : 19,00	Min : 02,00 Max : 14,50	Min : 06,00 Max : 15,00

3 ^{ème} concours	Min : 05,00 Max : 16,50	Min : 13,50 Max : 19,00	Min : 06,00 Max : 15,00
---------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

Source : Cyclades juillet 2024.

3.5.4 Conseils aux candidats

- préparer le concours, lire les annales, rencontrer des équipes (CEPJ, CAS, IJS, CTPS) pour cerner le contexte d'exercice des missions d'un CEPJ, les interactions entre les personnels, les transversalités...
- ne pas s'attacher à un exposé qui reprend le dossier, voire uniquement les étapes chronologiques de son parcours ;
- annoncer le plan de l'exposé pour faciliter le suivi par le jury de votre exposé, sans chercher une figure de style;
- utiliser un langage adapté au contexte de l'épreuve ;
- présenter des expériences significatives à l'appui de votre propos ;
- veiller à la posture ; certaines locutions sont parfois inadaptées et font craindre des écarts de langage en face d'interlocuteurs institutionnels.

3.5.5 Conseils aux formateurs

- éviter de proposer un modèle unique d'exposé trop normé aux candidats pour valoriser davantage le parcours de chacun ;
- faire des simulations à l'oral pour exercer le candidat à structurer son propos, à l'illustrer par un retour sur sa pratique professionnelle en adoptant un regard critique et à se projeter dans le métier.

CONCLUSION

Les diverses épreuves d'admissibilité et d'admission du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) de la session 2024 se sont déroulées de manière très satisfaisantes, grâce à une organisation exemplaire orchestrée par le bureau des concours de la DG-RH et des membres du jury très investis. L'ensemble des membres du jury ont assuré avec impartialité et professionnalisme leurs responsabilités, qu'ils en soient ici remerciés. Un climat bienveillant vis-à-vis des candidats a été instauré pendant toute la durée des épreuves d'admission.

Les candidats retenus aux trois concours dans les spécialités ouvertes en 2024 ont répondu avec brio aux attendus des épreuves. Ils présentent des aptitudes et un potentiel pour intégrer dès la rentrée 2024-2025 le réseau jeunesse-engagement-sport. Ces candidats incarnent le niveau d'exigence attendu pour un concours de la fonction publique de catégorie A.

La particularité des actions mises en œuvre par les CEPJ s'exprime au travers des missions techniques et pédagogiques exercées, et des spécialités mises au service des politiques publiques dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ces missions diverses relèvent de la formation, de la certification, du conseil, de l'expérimentation, de la recherche et d'étude ainsi que de la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle.

Comme lors des éditions précédentes, la présidente du jury incite les candidats, aspirant à cette carrière, à se préparer consciencieusement aux épreuves. Outre les compétences techniques attendues, ce concours fait appel à une connaissance de l'environnement institutionnel et partenarial, récemment renouvelé. La mise en relation avec des conseillers en activité dans les services (SDJES, DRAJES, CREPS ou administration centrale) est un atout pour appréhender le contexte de l'exercice professionnel et en saisir les enjeux au travers des politiques publiques mises en œuvre.

ANNEXES

- Annexe 1 : textes de référence.
- Annexe 2 : éléments statistiques.
- Annexe 3 : grilles d'évaluation.

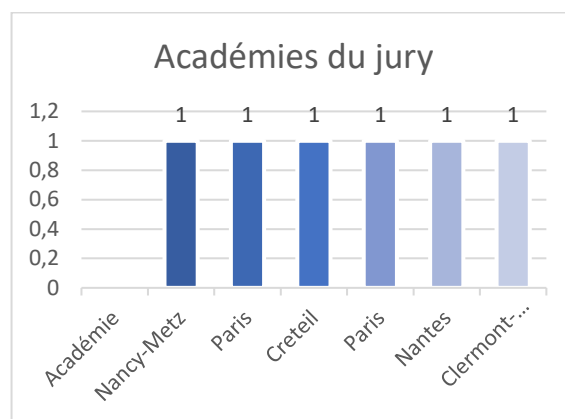
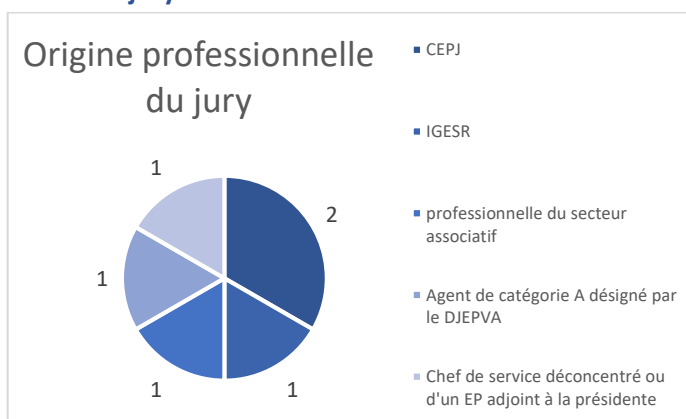
1. Annexe 1 : Les textes de référence

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138>

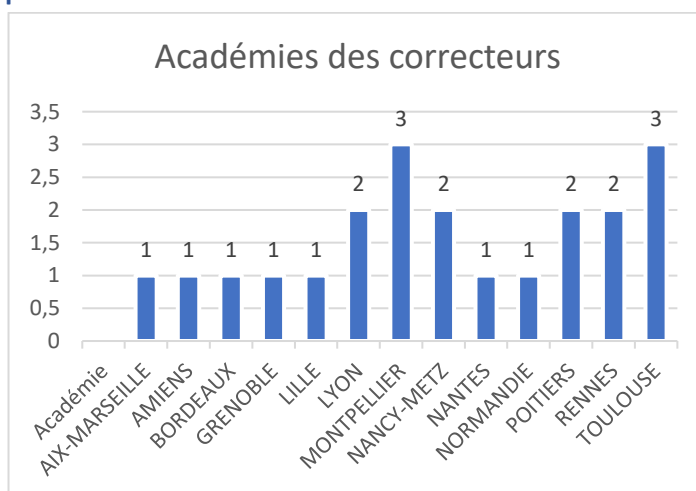
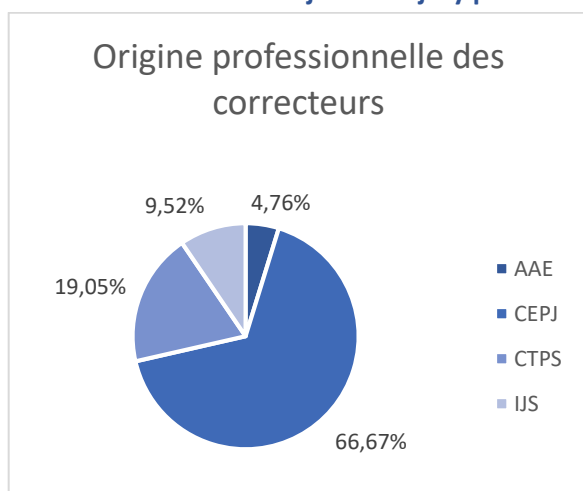
- Décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.
- Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 17 février 1986 fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 6 novembre 2023 modifiant les conditions d'organisation des concours ouverts par arrêté du 22 septembre 2023
- Arrêté du 21 novembre 2023 nommant la présidente du jury des concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse pour la session 2024
- Arrêté du 22 décembre 2023 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 23 janvier 2024 reportant une épreuve écrite d'admissibilité du concours externe de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (session 2024)
- Note de service du 26 septembre 2023 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2024 des concours de recrutement

2. Annexe 2 : Les éléments statistiques¹⁶

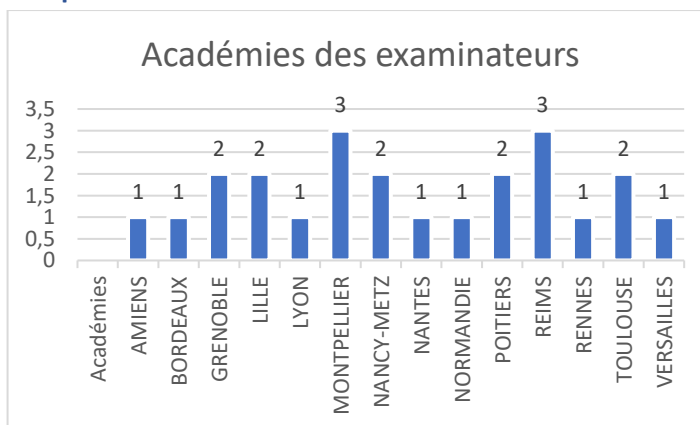
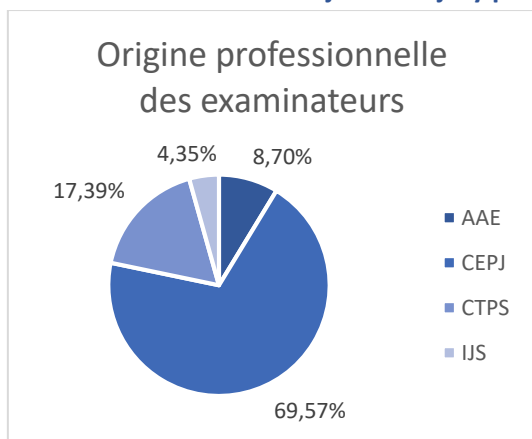
• Le jury



• Les correcteurs adjoints au jury pour les épreuves d'admissibilité



• Les examinateurs adjoints au jury pour les épreuves d'admission



• Les données générales de la session 2024

¹⁶ Données statistiques établies par le bureau DGRH-D5, Sous-direction du recrutement, Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Juillet 2024. Source : Cyclades.

Concours	Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	%présents /inscrits	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis LP*	Admis LC*	Taux de réussite **	Taux de rendement ***
E-EDU	8	134	26	19,4	15	11	8	0	30,77%	100,00%
E-JUR	8	118	24	20,34	12	10	8	2	33,33%	100,00%
E-POL	15	319	63	19,75	26	22	15	3	23,81%	100,00%
TOTAL CEPJ-E	31	571	113	19,79	53	43	31	5	27,43%	100,00%
I-EDU	4	49	11	22,45	7	6	4	1	36,36%	100,00%
I-JUR	3	45	15	33,33	7	5	2	0	13,33%	66,67%
I-POL	8	167	42	25,15	19	17	8	1	19,05%	100,00%
TOTAL CEPJ-I	15	261	68	26,05	33	28	14	2	20,59%	93,33%
3C-EDU	1	27	8	29,63	3	2	1	0	12,50%	100,00%
3C-JUR	2	41	10	24,39	5	4	2	2	20,00%	100,00%
3C-POL	3	70	19	27,14	9	9	3	1	15,79%	100,00%
TOTAL CEPJ-3C	6	138	37	26,81	17	15	6	3	16,22%	100,00%
TOTAL CEPJ	52	970	218	22,47	103	86	51	10	23,39%	98,08%

* LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

** Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à l'épreuve écrite

*** Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

• Les résultats aux concours depuis 2020

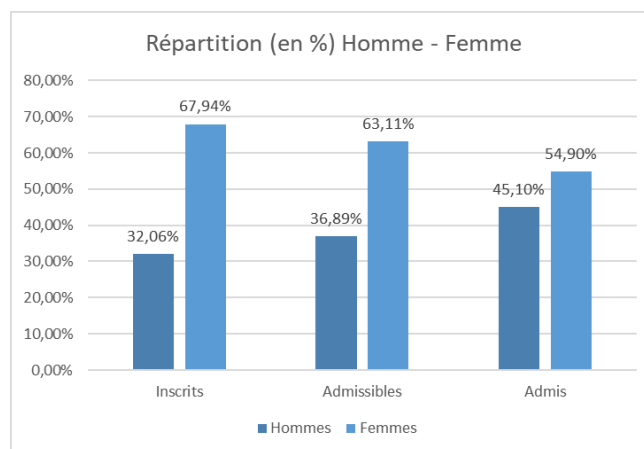
Année	Postes	Inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	Présence aux épreuves admissibilité %	Admissibles	Admis	Taux de réussite
2020	27	367	105	28,61%	60	25	23,8%
2021	28	693	247	35,64%	60	28	11,3%
2022	58	838	202	24,11%	93	49	24,3%
2023	28	938	192	20,45%	73	28	14,6%
2024	52	970	218	22,47%	103	51	23,39%

- **Le profil des candidats**

La colonne « Admis » additionne les candidats inscrits sur liste principale et sur liste complémentaire.

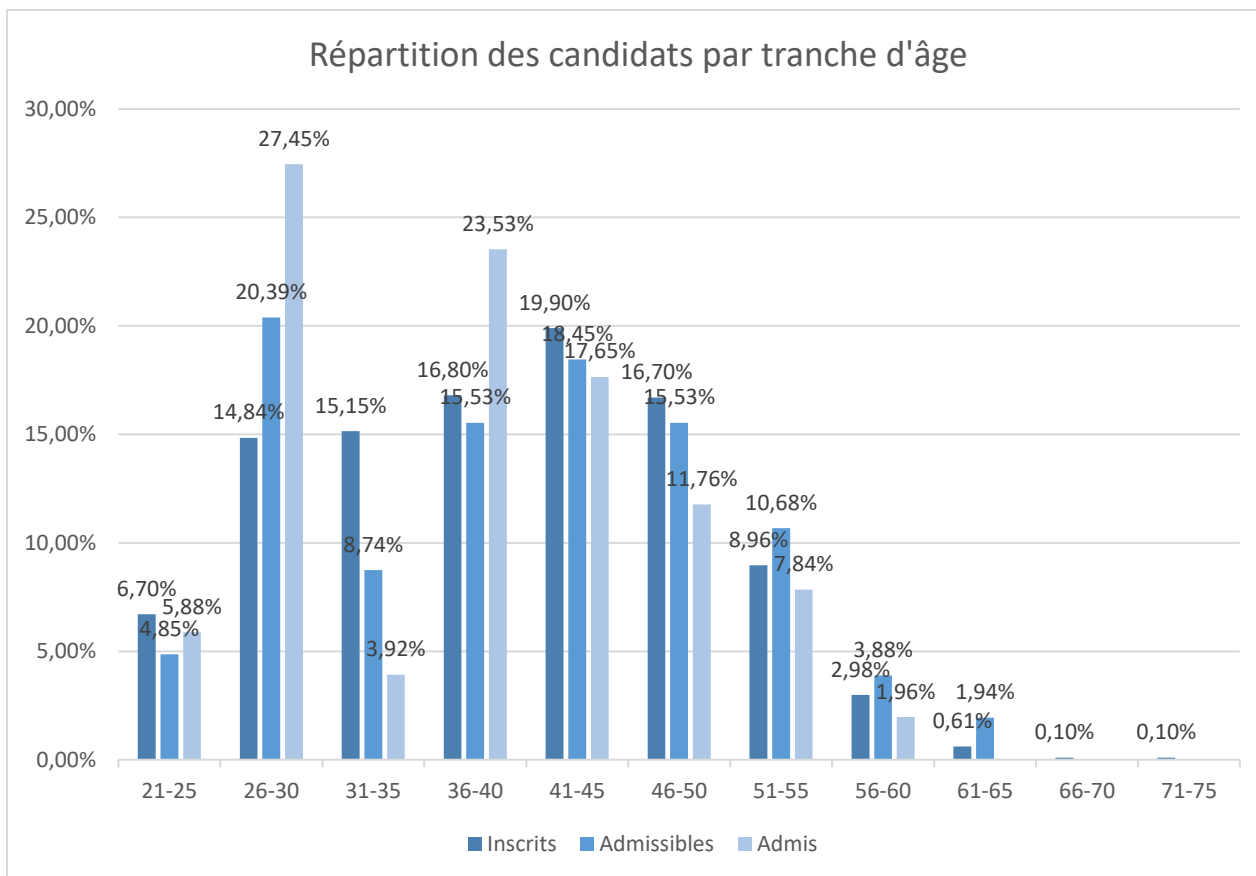
- **La répartition hommes-femmes**

	Inscrits	Admissibles	Admis
Hommes	311	38	23
Femmes	659	65	28
Total	970	103	51



- **L'âge des candidats**

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	21	23	23
Âge maxi	72	63	60

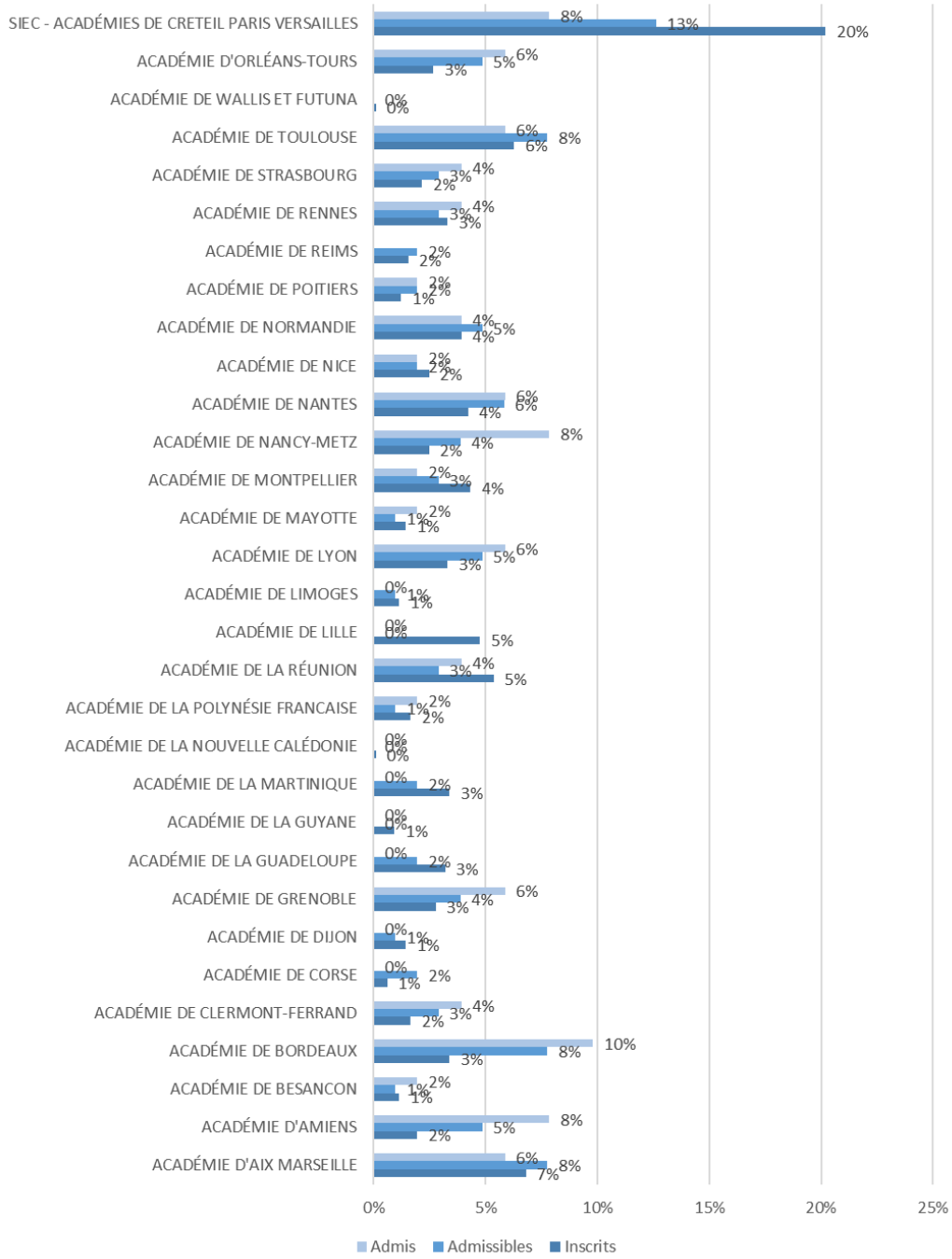


- Répartition par académie d'origine

Académie	Inscrits	Admissibles	Admis
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	7%	8%	6%
ACADÉMIE D'AMIENS	2%	5%	8%
ACADÉMIE DE BESANCON	1%	1%	2%
ACADÉMIE DE BORDEAUX	3%	8%	10%
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	2%	3%	4%
ACADÉMIE DE CORSE	1%	2%	0%
ACADÉMIE DE DIJON	1%	1%	0%
ACADÉMIE DE GRENOBLE	3%	4%	6%
ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE	3%	2%	0%
ACADÉMIE DE LA GUYANE	1%	0%	0%
ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE	3%	2%	0%
ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE	0%	0%	0%
ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE	2%	1%	2%
ACADÉMIE DE LA RÉUNION	5%	3%	4%
ACADÉMIE DE LILLE	5%	0%	0%
ACADÉMIE DE LIMOGES	1%	1%	0%

ACADÉMIE DE LYON	3%	5%	6%
ACADÉMIE DE MAYOTTE	1%	1%	2%
ACADÉMIE DE MONTPELLIER	4%	3%	2%
ACADÉMIE DE NANCY-METZ	2%	4%	8%
ACADÉMIE DE NANTES	4%	6%	6%
ACADÉMIE DE NICE	2%	2%	2%
ACADÉMIE DE NORMANDIE	4%	5%	4%
ACADÉMIE DE POITIERS	1%	2%	2%
ACADÉMIE DE REIMS	2%	2%	
ACADÉMIE DE RENNES	3%	3%	4%
ACADÉMIE DE STRASBOURG	2%	3%	4%
ACADÉMIE DE TOULOUSE	6%	8%	6%
ACADÉMIE DE WALLIS ET FUTUNA	0%	0%	
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	3%	5%	6%
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	20%	13%	8%

Répartition des candidats par académie



3. Annexe 3 : Les grilles d'évaluation

- Grille d'évaluation de la composition du concours externe :

1 - COMPREHENSION DU SUJET	Délimite le ou les champs couverts par le sujet et définit les termes du sujet	1,50	4,50
	Introduit une problématique claire qui réponde à la question posée par le sujet	1,50	
	Construit un plan cohérent	1,50	
2 - TRAITEMENT DU SUJET	Développe une argumentation cohérente avec des idées étayées par des faits	2,00	6,00
	Conduit une analyse critique des arguments en présence	2,00	
	Met en évidence les enjeux du sujet les hiérarchise et défend une idée générale	2,00	
3 - NIVEAU DE CULTURE DU CANDIDAT	S'appuie sur des connaissances approfondies	2,00	5,50
	Se réfère à une méthodologie spécifique à l'objet de l'épreuve	1,50	
	Renvoie à des connaissances pratiques et des expériences personnelles	2,00	
4 - FORME DU DEVOIR	Propose un exposé clair et agréable à lire	1,50	4,00
	Respecte la syntaxe et l'orthographe	1,00	
	Enchaîne ses arguments par des transitions et propose une conclusion	1,50	
		20,00	20,00

- Grille d'évaluation de l'épreuve écrite de spécialité pour les trois concours :

1 - Compréhension de la commande	Définit les enjeux et/ou les problématiques	2,00	4,00
	Précise les éléments de contexte	2,00	
2- Analyse et synthèse	Distingue les différentes notions à mobiliser sur le sujet	1,50	5,00
	Perçoit et expose clairement le positionnement et les enjeux des acteurs	1,00	
	Fait le lien entre l'analyse et les propositions	1,50	
	Va à l'essentiel, sait centrer sa réflexion	1,00	
3- Connaissance et maîtrise de la spécialité	S'appuie sur des connaissances solides et maîtrisées mises en résonance avec l'actualité du sujet	1,00	4,00
	Identifie les enjeux culturels, éducatifs et sociaux de sa spécialité	1,00	
	Mobilise sa spécialité dans le champ du sujet	1,00	
	Identifie le rôle du ministère dans sa spécialité	1,00	
4- Aptitude à dégager des solutions appropriées	Les solutions sont clairement identifiables	1,00	4,00
	Les solutions sont illustrées par des exemples ou situations techniques ou pédagogiques	1,00	
	Les solutions sont expertisées d'un point de vue réglementaire, budgétaire et calendaire	1,00	
	Les solutions sont hiérarchisées ou inscrites dans une stratégie	1,00	
5- Forme du devoir	L'écrit est présenté comme une note professionnelle	0,50	3,00
	L'exposé est clair	1,00	
	Les documents sont appropriés et exploités	1,00	
	Les idées et propositions sont formalisées dans le respect de la syntaxe et de l'orthographe	0,50	
		20,00	20,00

4. Annexe 4 : Exemples de sujets des épreuves n°1 d'admission (épreuve de spécialité)

- **Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique :**

Vous êtes affecté(e) comme conseiller ou conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) au sein de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) d'un rectorat. Vous êtes identifié(e) comme spécialiste de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

À l'issue d'une manifestation régionale interministérielle sur l'engagement civique, le préfet de région invite l'ensemble des services de l'Etat à s'impliquer de manière plus soutenue en faveur de l'environnement. Partant du constat que l'environnement est une des préoccupations majeures chez les 18-30 ans, il confie, avec l'accord du recteur, à la DRAJES le soin de promouvoir davantage les nombreux dispositifs existants en matière d'engagement, particulièrement sur les questions d'écologie et de développement durable.

Votre responsable de pôle vous demande d'élaborer en lien avec les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la région académique un projet d'action visant à optimiser les leviers à l'engagement civique et à la participation éco citoyenne. Ce projet devra mieux prendre en compte les questions d'environnement dans les missions proposées par les différentes structures qui ont déjà recours aux dispositifs existants.

Présenté au délégué régional académique, ce projet d'action, devra apporter des réponses argumentées aux enjeux que vous identifierez. Il décrira le déroulement prévisionnel de l'action, en détaillera ses phases et ses principaux contenus, ainsi que les partenaires que vous mobiliserez. Vous préciserez votre rôle dans ce projet.

En appui de vos connaissances personnelles et expériences professionnelles, vous pourrez, pour répondre à cette demande, vous référer aux différents documents présentés dans ce dossier.

- **Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives :**

Vous êtes affecté(e) comme conseiller ou conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) d'une direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Votre rôle de délégué(e) départemental(e) à la vie associative (DDVA) vous amène à préparer, avec le responsable de service et les représentants des principales fédérations d'éducation populaire et de jeunesse, un groupe de travail départemental (GTD) dédié à l'évaluation des associations. L'enjeu est crucial pour les associations qui doivent justifier leur utilité et leur efficacité, notamment en vue d'obtenir des fonds publics.

Les comptes rendus financiers des actions fournis par les associations lors de leurs demandes de subvention sont souvent succincts. Ils se limitent généralement à des indicateurs quantitatifs. Ces derniers ne suffisent pas à refléter les effets des financements obtenus par les associations, d'une part sur leur structuration interne, et d'autre part sur les actions qu'elles engagent au plan territorial. Par ailleurs, chaque financeur public est destinataire d'un compte rendu spécifique, et réalise pour son propre compte des contrôles de l'emploi des subventions attribuées. Il en découle un manque de vision partagée, et un sentiment de déperdition d'énergie. Le but du GTD est de concevoir des propositions concrètes pour optimiser les processus de contrôle et d'évaluation, et valoriser davantage l'apport des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques.

À l'occasion de la tenue du prochain GTD, vous présenterez un projet d'action inscrit dans une démarche participative. Celui-ci décrira le déroulement prévisionnel de l'action, en détaillera ses phases et ses principaux contenus, les opportunités et obstacles, ainsi que les partenaires mobilisés. Vous préciserez votre rôle dans ce projet.

Vous veillerez à présenter une double approche :

- *avec et auprès des associations, afin de valoriser davantage les résultats obtenus et partager les bonnes pratiques ;*
- *avec et auprès des administrations, pour qu'elles en tiennent compte lors de l'étude des demandes de subvention.*

En appui de vos connaissances personnelles et expériences professionnelles, vous pourrez, pour répondre à cette demande, vous référer aux différents documents présentés dans ce dossier.

– **Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives :**

Vous êtes affecté(e) comme conseiller ou conseillère d'éducation populaire de jeunesse (CEPJ) au sein d'une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Vos missions portent principalement sur le développement de la mobilité européenne et internationale des jeunes, avec pour objectif de renforcer l'accès des publics les plus éloignés à ces dispositifs.

Un récent bilan ministériel de l'activité des missions « Europe et international » des DRAJES met en évidence pour votre région une faible utilisation des moyens dédiés à la mobilité alors même que ces programmes bénéficient depuis quelques années d'un soutien budgétaire renforcé.

Par ailleurs, vous avez appris que la Région a mis en place des soutiens financiers supplémentaires pour faciliter l'accès aux dispositifs dans un contexte où le coût des mobilités a fortement augmenté.

Dans ce cadre, votre chef de pôle vous demande de proposer un projet d'action régionale destiné à redonner une impulsion aux politiques de mobilité européenne et internationale. Cette action devra faciliter l'accès des jeunes, notamment les plus éloignés, aux programmes et accompagner la valorisation de ces expériences.

Vous présenterez votre projet à l'occasion d'une réunion préparatoire au Comité régional de la mobilité européenne et internationale (CoReMob), en précisant les différentes phases, les contenus envisagés, les leviers ainsi que le calendrier prévisionnel. Vous veillerez à mobiliser les acteurs et partenaires, et à identifier vos responsabilités.

En appui de vos connaissances personnelles et expériences professionnelles, vous pourrez, pour répondre à cette demande, vous référer aux différents documents présentés dans ce dossier.

SG/DGRH
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement
Septembre 2024
www.education.gouv.fr